

XXIIème Assemblée régionale Europe Saint-Hélier – 22-24 Avril 2009

- [Résolution : Faire face aux défis démographiques du 21ème siècle et au vieillissement de la population : une opportunité de mettre en place une société ouverte à tous les âges](#)
- [Résolution sur TV5 MONDE](#)

Résolution : Faire face aux défis démographiques du 21ème siècle et au vieillissement de la population : une opportunité de mettre en place une société ouverte à tous les âges

Soulignant que les jeunes et les personnes âgées seront représentés à part quasi égale dans la population mondiale en 2050 ; que la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population mondiale devrait plus que doubler d'ici 2050 ;

Rappelant qu'en Europe la proportion des personnes âgées passera de 16 à 27 % de la population pour 15 % de moins de 14 ans;

Conscients que des taux de fécondité durablement très bas accroissent le vieillissement de la population et les difficultés qu'il entraîne ;

Reconnaissant que l'évolution démographique d'ici 2050 aura des conséquences sur la vie individuelle, familiale, nationale et internationale ;

Soulignant que l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, dans de nombreuses régions du monde, est un des principaux acquis des temps modernes et représente une opportunité, pour l'ensemble des citoyens, de valoriser la transmission des expériences et le partage des compétences ;

Considérant que l'allongement de la durée de la vie constitue également un grand défi auquel les sociétés devront nécessairement s'adapter en changeant les mentalités et le regard qu'elles portent sur le vieillissement et en repensant les systèmes de protection sociale, de retraites et de prise en charge de la dépendance ;

Prenant en compte la spécificité des problèmes liés aux âges élevés, en termes de santé et d'autonomie, de risques de pauvreté et de solitude par la mise en œuvre de politiques intégrant le vieillissement parmi les questions de développement et de stratégies de lutte contre la pauvreté, ces politiques centrales et transversales variant selon les pays et les régions ;

Entendant à la fois pérenniser les systèmes de retraite et les développer pour garantir à tous les citoyens l'accès aux soins, le droit à la participation à la vie active et à l'opportunité de continuer à s'épanouir le plus longtemps possible ;

Considérant que la croissance économique est un moyen important de parvenir à une société ouverte à tous les âges ;

Faisant suite à l'appel à une coopération internationale accrue pour appliquer le Plan d'action international sur le vieillissement adopté en 2002 à Madrid et soutenu dans la région Europe par les Déclarations ministérielles de Berlin en 2002 et de Léon en 2007 ;

Nous, représentants des parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie Région Europe, réunis à Saint-Héliier, du 22 au 24 avril 2009, au sein de la XXIIème Assemblée régionale,

Sommes résolus à transformer les défis démographiques du 21ème siècle en opportunité pour mettre en place une société ouverte à tous les âges, respectant le droit de vivre dans la dignité et facilitant la participation de tous aux processus de prise de décision ;

Affirmons notre volonté de protéger les droits de chacun et de prévenir la discrimination et l'exclusion sociale fondées sur l'âge ;

Appelons tous les acteurs concernés, à améliorer la qualité de vie des citoyens et à renforcer la solidarité entre les générations à mettre en œuvre des politiques d'aménagement du travail visant à concilier vie familiale et professionnelle, à soutenir les aidants familiaux, pour parvenir à un équilibre entre les divers groupes d'âge et entre les sexes ;

Préconisons, par l'encouragement des partenariats entre pouvoirs publics, secteur privé, secteur associatif et société civile, une meilleure autonomisation des personnes âgées et leur pleine participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Celles-ci impliquent la mise en place de services permettant un accès équitable aux soins à domicile et en milieu hospitalier, à la formation continue, au logement abordable, aux transports publics appropriés...

Nous engageons à sensibiliser nos gouvernements respectifs et nos parlements à la nécessité de mettre en œuvre , en temps utile, des réformes et des politiques tenant compte des mutations sociales, démographiques, et des leçons de la présente crise économique afin :

- d'assurer l'efficacité économique, le développement durable de nos sociétés par un enseignement et une formation de qualité tout au long de la vie, promouvant l'emploi et l'autonomie,

- d'assurer une gestion saine des finances publiques à même de faire face au choc du vieillissement, - de garantir la pérennité de la protection sociale, en particulier des régimes légaux de retraite et de santé, d'accès aux soins, ainsi que de développer les services d'aide à la personne au profit des personnes âgées et des plus démunis, – de sécuriser les revenus, notamment ceux investis dans les fonds de retraite par capitalisation et ceux investis dans les systèmes d'assurances complémentaires santé, par un fonctionnement mieux régulé des marchés financiers et des modes de taxation, –

de créer un environnement propice à un vieillissement actif, de supprimer les obstacles à la prolongation de la vie active et d'adapter les lieux de travail à une main d'œuvre vieillissante ;

Saluons toutes actions menées par l'OIF et les différents acteurs de la Francophonie en matière de développement, de prévention de la pauvreté et leur demandons de prévoir ou de renforcer l'accès des personnes âgées aux programmes d'éducation et de formation permanente ; les encourageons à adopter une approche transversale du vieillissement dans leurs politiques et programmes de développement ;

Nous engageons à intégrer les transformations démographiques et leurs conséquences dans le cadre de nos coopérations interparlementaires, tant multilatérales que bilatérales, l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques faisant partie intégrante des critères d'évaluation de la réalité démocratique des parlements, comme le démontrent les travaux accomplis au sein des séminaires organisés en partenariat par l'APF et le PNUD.

Résolution sur TV5 MONDE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie de la Région Europe réunie à Saint-Hélier du 22 au 24 avril 2009, après avoir entendu Mme Jabobs-Hermès sur les changements stratégiques opérés par TV5 MONDE

Rappelant l'intérêt qu'elle a toujours manifesté à l'égard de cet opérateur direct de la Francophonie ;

Se réjouit de l'accord sur la gouvernance de TV5 MONDE intervenu entre les différents partenaires bailleurs, accord qui crée les conditions de la modernisation de la chaîne ouvrant la porte à une programmation de qualité accrue, au renforcement du rayonnement des émissions de l'ensemble des partenaires francophones de TV5 MONDE sur ses ondes, et à la diversification des modes et des formats de diffusion de la chaîne dans une perspective de « média global » ;

Salue cette nouvelle orientation qui garantit le caractère multilatéral de la chaîne et qui permettra de financer son développement tant sur les plans de la diversité culturelle, de l'éducation et de la diffusion de la langue française.

Demande à l'APF de sensibiliser, au travers de ses sections, les Parlements des pays membres de la Francophonie afin qu'ils accompagnent par des mesures législatives appropriées l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement tel que consigné dans la Déclaration du Sommet de Québec, visant à faciliter la diffusion de TV5 MONDE et son accessibilité pour leurs populations.